

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 009/2022

Objet : Information au conseil communautaire sur les décisions de la Présidente dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 18 février 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDreau Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN ORGAN : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné à pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), DARASSE Adélaïde (*absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*).

Pour la Commune de SAINT-ANDIOL : ROBERT Daniel (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Secrétaire de séance : M. CHAVET Éric

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres**

- Décision portant attribution à la SARL CLOTURES SANIEZ SUD du marché de travaux n°2021M40-TVX pour la mise en sécurité du captage de Barbentane par la pose de clôtures souples pour un montant global forfaitaire de 5 654 € HT (6 784,80 €TTC) et une durée du marché de 3 mois à partir du démarrage des travaux.

- Décision portant attribution à la Société VALORTEC ORTEC INDUSTRIE du marché n° 2021M43-DECH relatif à la mise à disposition et l'enlèvement de contenants, le transport, le traitement et la valorisation des déchets dangereux ménagers collectés en déchetterie pour un montant de 23 221,60 € (102 175,04 € TTC) et une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.
- Décision portant attribution à la SARL Christophe CAIRE Architecture du marché n° 2021M50-SIEGE _MOE Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du siège de Terre de Provence Agglomération à Eyragues pour un montant de 39 000 € HT (46 800 € TTC) et une durée globale prévisionnelle de 12 mois.
- Décision portant attribution à la Société FM DEVELOPPEMENT d'une commande de fourniture et livraison de conteneurs de 660 L pour un montant de 7 300,20 € HT (8 760,24 € TTC) et un délai de livraison d'environ 6 semaines.
- Décision portant attribution à la société PRECIA MOLENE SERVICE du marché n°2021M39-EXPL relatif à la réparation, à la révision et à la vérification périodique des ponts bascules pour un montant estimatif annuel de 10 475 € HT (12 570 € TTC) et une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois.
- Décision portant attribution à la POSTE de la distribution de la revue intercommunale n°11 Marché n ° 2021M48-COM pour un montant de 6 643,34 € HT (7 612,01€ TTC).
- Décision portant attribution à la société JCB LYOMAT du marché n°2021M46-DECH relatif à la fourniture et livraison d'un tractopelle pour un montant de 85 000 € HT (102 000 € TTC) et une durée de livraison de 53 jours à compter de la notification du marché.
- Décision portant attribution à la société AZUR TRUCKS du marché n°2021M51-DECH relatif à la fourniture et livraison d'un châssis 6X2 PTAC 26T avec bras et potence coulissante pour un montant de 122 600 € (147 120 € TTC) et une durée de livraison de 60 jours.
- Décision portant attribution à la SARL JB CARTO du marché n°2021M45-OTI relatif à la réalisation des Editions Touristiques 2022 pour un montant de 12 485,50 HT (14 583,63 TTC) et un délai d'exécution de 3 mois.
- Décision portant attribution à la société ERIC AJASSE du marché 2022M02-TVX_SIEGE relatif à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux du siège de TPA pour un montant de 1 850 € (2 220 € TTC) et un délai d'exécution de 4 semaines.
- Décision portant attribution à la société SOCOTEC CONSTRUCTION du marché 2022M05-TVX_SIEGE_CT concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation des bâtiments du siège de TPA pour un montant de 4 765 € HT (5 718 € TTC) et un délai d'exécution de 11 mois.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de matériel roulant pour les déchèteries pour un montant total de 887 783,94 € HT, sollicitation à hauteur de 40,01% soit un montant estimé de subvention de 355 204 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la gestion différenciée et durable des espaces pour un montant total de 30 000 € HT, sollicitation à hauteur de 17,5 % soit un montant estimé de subvention de 5 250 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la modernisation de l'éclairage public de la zone d'activité des Iscles à Chateaurenard – tranche 2 pour un montant total du projet de 165 000 € HT, sollicitation à hauteur de 35 %, soit un montant estimé de subvention de 57 750 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la modernisation de l'éclairage public de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon pour un montant total de 525 000 €, sollicitation à hauteur de 35 %, soit un montant estimé de subvention de 183 750 €.

- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la collecte de proximité : colonnes et camions de collecte pour sollicitation à hauteur de 35% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 618 029,14 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL/DETR) pour la mise en place de signalisation/signalétique sur les zones d'activité pour un montant total estimé à 74 400, sollicitation à hauteur de 70 %, soit un montant estimé de subvention de 52 080 €

➤ **Décisions de la Présidente relative à une convention de participation aux équipements**

- Décision portant sur la convention de participation aux équipements de la ZAC du SAGNON conclue avec la SCCV le Relais pour un montant de participation fixé à 114 000 €.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption**

- Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Laure REBOUL, notaire à VILLENEUVE LES AVIGNON, sur la parcelle BL 190, relative à la vente d'une propriété bâtie sise 5 chemin de Maya – lotissement Maya Pro à CHATEAURENARD pour un montant de 440 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption
- Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Sébastien CASONI, notaire à BEDARRIDES, sur la parcelle DS n° 411, relative à la vente d'un terrain à bâtir de 2 005 m² sis 9 Parc des Baumes à CHATEAURENARD pour un montant de 207 6000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.
- Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Mathieu THOLOZAN, notaire à PLAN D'ORGON, sur la parcelle BL n° 100, relative à la vente d'une propriété bâtie sur un terrain de 9 014 m²sise 1203 route d'Avignon à CHATEAURENARD pour un montant de 600 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Donnent acte : 42

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 24 février 2022

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

